

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4929**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Maître adjoint de pont

Nouvel intitulé : Maître adjoint de pont

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Navale et Groupe des Ecoles du Poulmic - Ecole de Manoeuvre et de Navigation	Commandant l'Ecole navale et le groupe des écoles du Poulmic, Ecole Navale et Groupe des Ecoles du Poulmic - Ecole de Manoeuvre et de Navigation

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### IV (Nomenclature de 1969)

#### 4 (Nomenclature Europe)

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

311r Contrôle et régulation du trafic

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maître adjoint de pont exerce les activités suivantes : 1 - Gouverner le bâtiment en toutes situations. A la mer, il exécute directement, les ordres transmis par l'officier chef du quart. Il rend compte des avaries de l'appareil à gouverner.

2 - Assurer la veille optique et auditive à la mer. A la mer, il suit une situation nautique, seul, ou en équipe de jour comme de nuit et par tous temps.

3 - Effectuer sur ordre les changements d'allures de la propulsion. A la mer, il actionne seul le transmetteur d'ordre à la machine selon les directives du chef du quart.

4 - Participer à la mise en œuvre de l'ensemble des matériels de manœuvre de pont. A la mer et à quai, il assiste le chef d'équipe pour la mise en œuvre de l'ensemble des appareils de manœuvres.

5 - Diriger une équipe lors de manœuvres simples. A la mer ou à quai, il met en œuvre les matériels d'amarrage, de mouillage du bâtiment et les mouvements d'embarcation avec une équipe réduite.

6 - Manœuvrer une embarcation en toute sécurité. A quai et à la mer, il met en œuvre les embarcations et engins nautiques en toutes circonstances. Il est responsable de la sécurité de son embarcation.

7 - Entretenir les locaux du service. A la mer ou au port, il assure la propreté et la rénovation des locaux du service seul ou en équipe sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

8 - Maintenir la capacité opérationnelle du matériel de manœuvre. A la mer ou à quai, il assure le bon fonctionnement des matériels de manœuvre seul ou en équipe sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

9 - Assurer le suivi des documents comptables. A la mer ou à quai, il assure la comptabilité de ce matériel sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

10 - Gérer les stocks de matériel de manœuvre, de couchage et des produits d'entretien. A quai, il effectue les commandes de matériel auprès des organismes délivrant le matériel. Il est responsable de la tenue des stocks devant son supérieur.

Le titulaire de la certification maîtrise les opérations suivantes : - la manœuvre de la barre réglementairement

- l'intervention en cas d'avarie de l'appareil à gouverner
- l'analyse des situations en surface et dans les airs
- la communication des informations au responsable de quart
- l'intervention dans une situation urgente
- la transmission des ordres de l'officier chef de quart à la machine
- la disposition du matériel en fonction du type de manœuvres à effectuer
- la sécurité du personnel lors des manœuvres
- l'organisation de la manœuvre des aussières et des lignes de mouillage pour amarrer la bâtiment
- la mise à l'eau ou le hissage d'une embarcation
- la navigation côtière de jour comme de nuit
- les manœuvres courantes usitées dans la Marine nationale
- la mise en œuvre d'un radeau de sauvetage
- les travaux d'entretien courant et de traitement des surfaces
- le diagnostic des dysfonctionnements sur le matériel mobile de manœuvre
- les réparations sur le matériel mobile de manœuvre
- la mise à jour les mouvements comptables du matériel de manœuvre
- l'approvisionnement des matériels de rechange et d'entretien
- la remise des honneurs aux sifflets.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme sous-officier dans la marine nationale.

A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent leurs activités dans les entreprises suivantes : marine

marchande, maintenance et logistique, gardiennage, transport routier.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

N3102 : Equipage de la navigation maritime

N3103 : Navigation fluviale

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

N1105 : Manutention manuelle de charges

I1503 : Intervention en milieux et produits nocifs

**Réglementation d'activités :**

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine nationale.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comprend 4 composantes liées aux 19 capacités : 1 - Environnement passerelle : 3 épreuves écrites et 3 mises en situation à bord de bâtiments école à la mer

2 - Manoeuvre : 20 épreuves écrites et 4 mises en situation à bord de bâtiments école à la mer, à bord d'embarcation à moteur et sur le matériel.

3 - Maintenance : 2 épreuves écrites

4 - Gestion : 2 épreuves écrites

Pour la VAE :

- Dossier décrivant les activités
- Portefeuille de preuves
- Simulations ou observation en situation de travail
- Entretien.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	2 collègues : professionnels 25%, enseignants et cadres d'instruction.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant fin d'homologation du titre 'CFOM manoeuvrier' (jusqu'au 7 novembre 1975).

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BAT Manoeuvrier'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Professionnel des équipements de ponts de navire'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien des équipements de pont de navire'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

30 bénéficiaires du titre par an.

##### **Autres sources d'information :**

e-mail : [sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr](mailto:sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr) N°AZUR : 0 810 501 501

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

##### **Lieu(x) de certification :**

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE  
ECOLE NAVALE ET GROUPE ECOLES DU POULNIC  
ECOLE DE MANŒUVRE ET DE NAVIGATION  
29240 BREST ARMEES

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

##### **Historique de la certification :**

Anciens libellés de la certification : - 'CFOM manoeuvrier' Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant fin d'homologation du titre (jusqu'au 7 novembre 1975).

- 'BAT Manoeuvrier'. (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- Technicien des équipements de pont de navire (Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002)

**Certification précédente :** Technicien des équipements de pont de navire

**Certification suivante :** Maître adjoint de pont